

Proteste

Revue trimestrielle d'information et de réflexion de la Fédération de l'Entraide Protestante

Juin 2015

n°
142



Vers de nouvelles fraternités

Ouverture

C.I.E.U.X.

Lutter contre les aprioris et
favoriser le vivre ensemble



Médico-Social

Conseil de la vie sociale
en EHPAD :
leurre, utopie ou véritable
lieu de démocratie?



Éducation

Quelle place pour la
gestion non violente des
conflits à l'école?



Vie de la Fédération

Journées Nationales 2015



VIVRE LE CONFLIT





3 OUVERTURE
**C.I.E.U.X. : LUTTER CONTRE LES
APRIORIS ET FAVORISER LE VIVRE
ENSEMBLE**
PAULINE SIMON

4 MÉDICO-SOCIAL
**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE EN
EHPAD : LEURRE, UTOPIE OU
VÉRITABLE LIEU DE DÉMOCRATIE ?**
BENOÎT LAVALLART

5 ÉDUCATION
**QUELLE PLACE POUR LA GESTION
NON VIOLENTE DES CONFLITS À
L'ÉCOLE ?**
ÉDITH TARTAR GODDET

6 INITIATIVE
**FORMER POUR PRÉVENIR LES
CONFLITS SOCIORELIGIEUX**
ISABELLE ULLERN

7 OUVERTURE
**SUÈDE, PRISON DE KUMLA :
UN LIEU DE RETRAITE POUR LES
DÉTENUS**
BRICE DEYMIÉ

8 GRAINE DE SEL
L'OFFRANDE DE LA PAUVRE VEUVE
PASTEUR VINCENS HUBAC

9 DOSSIER : VIVRE LE CONFLIT

10 LA MULTIPLICATION DES CONFLITS
DANS LA SOCIÉTÉ DU « MOI »
PROFESSEUR DIDIER SICARD

11 MÉCANISME DES CONFLITS
EN ASSOCIATIONS
FRÉDÉRIC ROGNON

13 LE CONFLIT : UNE
NOTION INTRINSÈQUE AU
PROTESTANTISME ?
PASTEUR FRANÇOIS CLAVAIROLY

14 DE LA RÉOLUTION À LA
TRANSFORMATION DES CONFLITS
HERVÉ OTT

16 RÉOLUTION DES CONFLITS :
QUELLE PLACE ACCORDER
À LA COMMUNAUTÉ ?
BRICE DEYMIÉ

18 VIE DE LA FÉDÉRATION
**JOURNÉES NATIONALES 2015 :
AU PLUS PRÈS DES PARCOURS**

20 VIE DE LA FÉDÉRATION
ÉCHOS DES ASSOCIATIONS

21 VIE DE LA FÉDÉRATION
VIE D'UNE RÉGION

24 PORTRAIT
**ADRIEN SEKALI : S'ENGAGER
AUPRÈS DES PLUS VULNÉRABLES**

Revue trimestrielle d'information et de réflexion
de la Fédération de l'Entraide Protestante

www.fep.asso.fr

47 rue de Clichy - 75311 Paris Cedex 09
Tél. 01 48 74 50 11 - Fax 01 48 74 04 52

CCP 23 329 27 W Paris

Directeur de la publication : Jean-Michel Hitter
Directeur de la rédaction : Jean Fontanieu

Rédacteur en chef : Pauline Simon

Membres du comité de rédaction : Nadine Davous,
Brice Deymié, Isabelle Grellier,
André Pownall, Didier Sicard, Édith Tartar Goddet.

Maquette : Aggelos PACA - www.aggelos.fr

Imprimeur : Marnat - Prix au numéro : 9,5 euros

Crédit photos/illustrations : © DR, © Fotolia.com, © Pascal Deloche,

Reproduction autorisée sous réserve
d'un accord formel de la Fédération



LA FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE,

visage de la diaconie protestante, est une association reconnue d'utilité publique depuis 1990. Elle regroupe 360 associations et fondations, soit 850 établissements et services dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Un réseau qui représente près de 28 000 collaborateurs, salariés et bénévoles, actifs dans de multiples domaines (accès aux soins, au logement, à un emploi, accueil et accompagnement des personnes, insertion, etc.)

Bagarre ou échange de vues ?

Les tensions vécues ou véhiculées dans notre société médiatique ont le pouvoir d'exacerber la perception des rapports humains. Dès que deux personnes dialoguent, c'est-à-dire dès qu'elles n'ont pas le même point de vue, nous observons à la fois le regard craintif de nos contemporains qui déjà s'inquiètent du conflit naissant et à la fois leur plaisir un peu pervers qui cherche à capter les expressions de la violence. Alors, sommes-nous en refus de la violence destructrice, ou en addiction de celle-ci ? Probablement un peu des deux à la fois, tant nous avons du mal à discerner ce qui ressort de l'échange serré et contradictoire, mais sain, du conflit dont nous avons la crainte qu'il dégénère. Et pourtant, ne devrions-nous pas, en bons protestants, savoir cultiver le cadre de la « disputatio » et extraire de toute confrontation la sève enrichissante ? Mettre les limites de la violence à leur juste place, avant qu'elle ne blesse et ne détruise ? Se réjouir de recevoir les arguments d'autrui pour enrichir à la fois notre entendement et construire une compréhension partagée du monde ?

« Sans échange, l'arbitraire fait irruption ; sans dialogue, le compromis est impossible et le fragile équilibre du vivre-ensemble est immédiatement menacé. »

Ces interrogations nous ont amenés à proposer le dossier de cette parution autour du conflit, mot repoussoir et prometteur. En essayant de cerner les enjeux et les pratiques de cette situation, nous avons eu le sentiment qu'il nous fallait creuser encore plus, pour en détacher les éléments constitutifs. Car ce processus de partage est fondamental : sans échange, l'arbitraire fait irruption ; sans dialogue, le compromis est impossible et le fragile équilibre du vivre-ensemble est immédiatement menacé. Cette question est bien entendu au cœur de nos problématiques fédératives : comment dialoguer et échanger entre nous sans que cela soit perçu pour de l'arrogance, de l'abus de pouvoir, ou au contraire de la crainte ? Il est difficile ou impossible de répondre ici, simplement, par des conseils pour mieux échanger et partager, sauf à affirmer que nous pouvons nous saisir de ce joyau qui nous est donné, pour faciliter nos échanges : la confiance et la fraternité, éléments fondamentaux de la grâce, offerte pour toujours. ■

C.I.E.U.X:

lutter contre les aprioris et favoriser le vivre ensemble

Depuis 2005, le Comité Interreligieux pour une Ethique Universelle et contre la Xénophobie (C.I.E.U.X.) organise des dialogues interreligieux et laïcs entre les habitants d'un même quartier et les communautés y disposant d'un lieu de culte. Une manière pour Alexandre Vigne, directeur de l'association, de lutter contre les aprioris et favoriser le vivre ensemble.

Proteste : Comment est né le projet C.I.E.U.X ?

Alexandre Vigne :

L'association a été créée sur la base de deux constats. Le premier était l'absence de dialogue entre les différents lieux de culte d'un même quartier alors même que ces lieux ont pour vocation commune de favoriser la paix sociale et de propager les valeurs fraternelles. Le second constat résidait dans l'absence de réels échanges entre les représentants des communautés religieuses et les populations locales lors des rares échanges interreligieux qui étaient organisés. L'idée, lorsque nous avons créé C.I.E.U.X., était donc de développer des rencontres interreligieuses locales pour permettre un dialogue entre les responsables de communautés, les fidèles et la société civile.

Comment s'organisent ces dialogues interreligieux ?

Nous avons voulu penser ces échanges comme de véritables lieux de démocratie où chacun peut prendre la parole : responsables de communautés, fidèles mais aussi non-croyants. Nous avons donc organisé ces rencontres en trois temps. Le premier donne la parole aux responsables des communautés qui apportent un éclairage théologique sur le thème défini. Le deuxième temps est consacré à l'échange entre les

participants organisés en petits groupes. Enfin, les rapporteurs nommés dans chaque groupe viennent restituer les réflexions échangées entre les participants. Les rencontres se concluent toujours par un « verre de l'amitié » qui permet de poursuivre la réflexion mais aussi d'apprendre à mieux se connaître.

Pourquoi favoriser le dialogue interreligieux ?

Le dialogue interreligieux est nécessaire quel que soit le contexte social ou politique. Il est vrai cependant que les récents événements ont laissé transparaître une certaine méfiance vis-à-vis des religions et pas uniquement de l'islam. Le problème se pose pour toutes les religions. Les dialogues interreligieux sont l'opportunité pour les responsables des communautés de renvoyer une image positive et fraternelle de la religion. Pour les fidèles et les non croyants c'est le lieu pour briser les aprioris et les idées reçues. En privilégiant le dialogue et la recherche d'un consensus (plutôt que le débat qui cherche lui à déterminer un vainqueur) les rencontres C.I.E.U.X. permettent aux habitants d'un même quartier d'apprendre à se connaître et à dialoguer ensemble. C'est ce dialogue avec l'autre qui permet de lutter contre les discriminations, la xénophobie et le com-

munautarisme et qui renforce le lien social.

C.I.E.U.X se développe, quels sont les projets à venir ?

Toujours dans l'idée de favoriser le vivre ensemble et la paix sociale, nous cherchons à développer des « Ambassadeurs de la convivialité » au sein des quartiers. Sur un modèle similaire à la « fête des voisins » l'idée est de permettre aux habitants d'un même immeuble de se rencontrer au moins une fois par an pour se découvrir et dialoguer. D'autre part, pour lutter contre les fausses croyances qui existent vis-à-vis des différentes religions, nous allons réunir tout au long de l'année les responsables des communautés et travailler ensemble pour proposer des réponses aux aprioris les plus récurrents. Le fruit de ce travail sera ensuite diffusé par les responsables des communautés à leurs fidèles. Enfin, nous souhaitons organiser, dans les lieux de culte, des journées portes ouvertes. A cette occasion, les grandes figures de chaque communauté qui se sont illustrées par leur comportement exemplaire en matière de liberté, d'égalité ou de fraternité, seront présentées. Un moyen intéressant pour chaque communauté de présenter la foi comme une force positive. ■

Propos recueillis par
Pauline Simon,
Responsable
communication de
la FEP

Conseil de la vie sociale en EHPAD : leurre, utopie ou véritable lieu de démocratie ?

La prise en compte de la vie sociale des résidents semble aujourd'hui intégrée dans les projets d'établissement de la très grande majorité des EHPAD. Toutefois, il est sans doute temps d'aller plus loin et de tendre vers ce qui paraît encore une utopie : considérer les personnes âgées comme des acteurs à part entière de la vie de la résidence capables de faire des choix pour leur vie et l'établissement. Le Conseil de la vie sociale (CVS) a été conçu dans cet esprit : faire participer les résidents et leur famille aux décisions.



Benoît Lavallart,
*Membre de la
commission d'élaboration
du Plan Alzheimer,
ministère de la Santé,
de la Jeunesse et des
Sports*

Le premier point troublant lorsque l'on se penche sur la question des Conseil de la vie sociale (CVS) est l'absence d'étude ou de données. Impossible de savoir combien de présidents de CVS sont des résidents. D'autre part, si le CVS existe dans la plupart des établissements, il a parfois du mal à se réunir trois fois par an comme le prévoit le Code de l'action sociale et des familles⁽¹⁾. Dans les faits, les CVS ne sont que rarement des structures réellement représentatives de la voix des résidents au sein des EHPAD. L'enquête DREES⁽²⁾ pointe que lorsqu'un résident rencontre un problème, il s'adresse dans 60 % des cas au personnel de l'établissement, dans 20% à la famille et seulement dans 2 % au CVS. Le Conseil de la vie sociale n'est pas identifié par la grande majorité des résidents comme le lieu de remontée des avis et propositions des usagers. Enfin, le fonctionnement du CVS est, de tous les documents et instances, le moins communiqué, beaucoup moins par exemple que le règlement intérieur.

Les CVS : des conseils « alibis » ?

Au-delà du signalement des problèmes, le CVS devrait, en principe, surtout être mis en place pour une réelle participation des résidents à la vie de l'établissement. Mais des limites et difficultés à cette effectivité des CVS sont pointées dans l'enquête réalisée en 2006 par Agevillage. Les principaux obstacles rencontrés étaient le manque d'information

des personnes et des familles sur les compétences du CVS, sur les différents statuts des établissements (publics, privés) et les obligations qui en découlent vis-à-vis de sa mise en place ; la difficulté à trouver le nombre de représentants et de suppléants requis par la loi ; les réticences des personnes à s'engager (crainte des représailles) ou des familles (qui ont déjà trop « donné »), la compétence des représentants à qui l'exercice de la démocratie n'est pas nécessairement familier ; la fragilité de la représentation compte tenu des incapacités des personnes représentées ; la difficulté d'exercer un droit pour des générations ni accoutumées ni formées à la prise de parole ; la distinction à opérer entre la parole des personnes âgées et la parole des familles.

*« Le CVS n'est pas
identifié par la grande
majorité des résidents
comme le lieu de
remontée des avis
et propositions des
usagers »*

Certains membres de CVS ont le sentiment de conseils de la vie sociale « alibis »... Mais pour ces obstacles bien réels existent des solutions, des adaptations. Seroient-ce que ces obstacles deviennent des prétextes pour ne pas essayer de libérer la parole ?

Tenir réellement compte de la parole des résidents

Il est cependant possible d'associer les résidents aux vrais choix de l'établissement. Le chemin est long et passe par de très nombreuses étapes : convaincre les conseils d'administration que l'on peut faire mieux dans leur EHPAD, convaincre les directeurs qu'ils peuvent faire des résidents de vrais partenaires, convaincre le personnel que même diminuées les personnes âgées ont une capacité de décisions et de propositions, convaincre les résidents qu'ils en sont capables. Il faudra ensuite informer et former les résidents, organiser des lieux de parole et d'écoute en séparant lieux pour les résidents et lieux pour les familles, s'assurer de la mise en œuvre réelle de solutions à leurs demandes... Bref, il s'agit d'une modification des pratiques et d'une obligation de transparence totale. Beaucoup ont commencé ce travail. Mais ce n'est qu'à plusieurs et en partageant les expériences et les idées que l'on pourra avancer. C'est dans ce but que la Fédération de l'Entraide Protestante s'engage résolument dans le projet d'accompagner les EHPAD souhaitant travailler sur la place des résidents dans la gestion de la vie quotidienne des établissements et dans la libération de leur parole. Faire des résidents de véritables acteurs et partenaires au sein de l'EHPAD est notre objectif. ■

⁽¹⁾ Rapport DGCCRF 2013

⁽²⁾ DREES. *La vie en EHPAD du point de vue des résidents et de leurs proches*. Dossiers solidarité et santé, 2011, n°18, 75 p., p 39-40

Quelle place pour la gestion non violente des conflits à l'école?

Il aura fallu une campagne de plaidoyer menée sur une dizaine d'années par des associations⁽¹⁾ auprès de sénateurs pour que soit gravée dans le marbre de la loi⁽²⁾ l'obligation de la gestion non violente des conflits (NVC) à l'école. Mais la mise en œuvre concrète de cette obligation à l'égard des professionnels scolaires tarde à venir. Sur le terrain de l'école, des initiatives⁽³⁾ fleurissent mais elles sont l'œuvre de quelques professionnels qui s'épuisent à porter ces actions. Alors, pourquoi tant de résistance de la part de l'Institution et de ses personnels à se former et à former les enfants à la gestion non violente?

L'école française reste ancrée sur des principes qui datent de la IIIe République. Orientée sur l'acquisition des savoirs (contenus dans les programmes à transmettre), elle accorde une place mineure à la formation de l'individu dans ses dimensions personnelle (capacité à exprimer ce que l'on ressent) et interpersonnelle (capacité à coopérer avec les autres). Or, la formation à la gestion non violente des conflits (NVC) se situe essentiellement dans le champ des savoirs pratiques (sous forme de savoir-être et de savoir-faire) que les formateurs de l'Éducation nationale

« Orientée sur l'acquisition des savoirs l'école française accorde une place mineure à la formation de l'individu dans ses dimensions personnelle et interpersonnelle. »

ne maîtrisent pas et ne peuvent donc transmettre aux futurs enseignants. L'école ne s'intéresse pas à l'enfant mais exclusivement à l'élève dans sa dimension fonctionnelle d'apprenant. L'enseignant, porteur du savoir, est donc en position haute face à l'élève, non-sachant, qui se situe lui en position basse. Cette posture hié-

rarchique est souvent confondue avec pouvoir et se décline dans le registre du rapport de force ou du rapport dominant-dominé au cours duquel l'élève doit plier et se soumettre à l'autorité du professeur. Or, cette posture est incompatible avec la posture attendue en gestion NVC.

Privilégier la relation à l'élève perçu dans sa globalité d'être humain

Ainsi, la culture traditionnelle scolaire conduit les personnels à cultiver des représentations péjoratives du conflit et de sa résolution non violente car ils ont le sentiment d'y perdre la face par rapport aux enfants-élèves et à leur famille. La mise en place d'une résolution NVC à l'école oblige les personnels scolaires à changer leurs manières de penser leur métier et leurs rapports avec les collègues et les élèves. Certains d'entre eux arrivent à inventer une nouvelle posture

qui privilégie la relation à l'élève perçu dans sa globalité d'être humain, à accorder place et valeur à la parole de celui-ci et à construire leur autorité tout au long de l'année scolaire. Ces personnels sont convaincus que la gestion non violente des conflits ne s'apprend pas en un jour mais par essais successifs faits de réussites et d'erreurs et que l'efficacité de la pratique NVC n'est pas immédiate mais s'inscrit dans la durée alors que l'institution scolaire continue à porter un regard péjoratif sur l'erreur et à exiger une efficacité immédiate des apprentissages. ■

⁽¹⁾ Impliquées dans la Coordination pour l'éducation à la non violence et à la paix (education-nvp.org)

⁽²⁾ La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a été publiée au Journal officiel le 9 juillet 2013.

⁽³⁾ Notamment la formation à la médiation par les pairs (n° 127 de *Proteste*, octobre 2011, page éducation)

● ● ● ●
Édith Tartar Goddet
Présidente de
l'Association Protestante
pour l'Éducation et
l'Enseignement



Former pour prévenir les conflits socio-religieux



Dans le contexte socio-religieux actuel où les occasions de conflit ne manquent pas, le diplôme universitaire (D.U.) de médiation socio-religieuse proposé par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg (FTP-UDS) et la Faculté libre d'études politiques et en économie solidaire (Flepes) constitue une réponse intéressante, privilégiant la médiation face au conflit. Explication d'Isabelle Ullern, docteur en philosophie et co-responsable du D.U.



Isabelle Ullern

Docteur en philosophie à l'École pratique des hautes études, doyenne de la Flepes et co-responsable du D.U. en médiation socio-religieuse avec Karsten Lehmkuhler, professeur à la FTP-UDS

Un trouble anime gravement notre société contemporaine, celui de la place de la vie religieuse dans la vie civile : ni intime ou privée, ni sociale ou personnelle, mais bien l'expression des convictions religieuses dans tout ce qui touche à la civilité, c'est-à-dire la vie collective dépassant le cercle des relations familiales. La vie religieuse déborde les cadres acquis, affecte les rapports de droit, voire le sens politique commun. Ce trouble travaille les frontières entre les registres de la vie sociale : où commence ce qui est personnel mais n'est plus privé ? Où se situe la limite entre l'expression personnelle et collective d'une conviction et la demande tout à coup accrue de transformer la pluralité des mœurs et des codes culturels ? Peut-on exiger, dans l'espace public, la neutralité d'autres personnes que les fonctionnaires ? Comment garder le juste équilibre entre une demande religieuse au nom des libertés, sa régulation civique au nom de l'ordre public et l'idéologisation possible de ces réclamations opposées ?

Désamorcer la virulence sociale des conflits socio-religieux

Dans une culture dominée par une telle acculturation, les occasions de conflit ne manquent pas. Démultipliées dans les sphères de la vie sociale et les discours médiatisés, elles concourent à un climat délétère. La démocratie exige, et c'est bien difficile, que nous construisions en permanence nos jugements partagés, nos repères, nos limites, et le déplacement tolérable de ces limites. C'est pourquoi deux Facultés, l'une publique (la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg - FTP-UDS), l'autre privée (la Faculté libre d'études politiques et en économie solidaire⁽¹⁾-Flepes), ont associé leurs spécificités pour créer en 2013 un diplôme universitaire (D.U.) qui contribue à désamorcer la virulence sociale actuelle de tels conflits ; à médiatiser avant la rupture ou le litige et à inventer localement, au cas par cas et ensemble la sortie du conflit.

Une pédagogie expérimentale

Ce D.U. qualifie une formation à la médiation spécialisée dans les conflits socio-religieux. Ceux qui préparent ce D.U. sont des étudiants encore en for-

« Comment garder le juste équilibre entre une demande religieuse au nom des libertés et l'idéologisation possible de ces réclamations opposées ? »

mation cherchant une professionnalisation ou des professionnels en formation continue. Ils peuvent devenir médiateur consultant ou ajouter à leur activité professionnelle la compétence en médiation. Les enseignants de la FTP-UDS et de la Flepes proposent une pédagogie expérimentale qui allie sens éthique, connaissances et professionnalisation. Les religions y sont abordées à travers des témoignages de personnes civiles, érudites dans leur religion, convaincues par l'enjeu de pacification sociale que vise ce D.U. Le fil rouge est pragmatique et les travaux dirigés permettent de travailler les protocoles d'une médiation en situation réelle (jeux de rôle, rencontres de médiateurs sur site). Rigoureusement inspirée de la médiation juridique et de la médiation familiale, cette médiation peut être proposée en entreprise (secteur associatif compris) ou au service de la société civile, en milieu fermé ou ouvert. ■

Pour plus d'information

www.flepes.fr rubrique Formation/ Diplôme universitaire en médiation socio-religieuse

⁽¹⁾ La Flepes est spécialisée en formation professionnelle sociale (diplômes d'Etat ou RNCP), gérée par une association protestante âgée de plus de 20 ans, Initiatives

Suède, prison de Kumla : un lieu de retraite pour les détenus

En 2000, l'administration pénitentiaire de Suède demandait aux responsables de l'aumônerie nationale de chercher des moyens de donner aux longues peines et aux perpétués des raisons d'«espérer encore». L'idée de créer un lieu de retraite dans la prison de Kumla, une prison de haute sécurité à l'ouest de Stockholm, voit alors le jour. Une expérience vécue par près de 2000 détenus à ce jour.

Les premières retraites spirituelles ont été organisées à titre expérimental en 2000. Elles ont d'abord bénéficié à des détenus à perpétuité qui se trouvaient placés dans le quartier ordinaire de Kumla. Aujourd'hui, ces retraites sont institutionnalisées et se déroulent dans un quartier à part, spécialement destiné à cette activité. Ce lieu est accessible à tous les détenus de Suède qui en font la demande. Toutefois, il est d'abord proposé aux détenus de pratiquer un peu la méditation dans leur prison d'origine pour tester leur capacité à vivre en silence et avec eux-mêmes. Peut suivre alors une session d'une semaine à Kumla puis, si l'expérience est concluante, une session « complète » de quatre semaines. Chaque session accueille neuf détenus dont deux sont chargés de l'intendance.

La cellule devient lieu de méditation

Durant ces quatre semaines, les détenus vivent dans l'aile de la prison spécialement aménagée en lieu de retraite. Certaines cellules ont été transformées en lieu de méditation : tapis, tentures de couleur, canapé... Seuls les barreaux aux fenêtres rappellent que l'on est en prison. Une chapelle permet également les réunions collectives avec des chaises confortables, un tapis, quelques icônes et des vitraux aux fenêtres pour cacher les barreaux. La retraite se passe totalement en silence ; les détenus n'ont droit ni à la télévision ni à recevoir courriers ou visites. Pendant leur retraite, ils suivent les exercices spirituels d'Ignace de Loyola et chaque détenu s'entretient 30 minutes par jour et de façon exclusive

avec l'aumônier. Le bruit de la prison est remplacé par les chants du réveil et du coucher et la musique méditative envahit l'espace. Difficile toutefois de gommer totalement la prison : les lourdes portes des cellules et le sentiment d'enfermement renforcé par l'absence de lumière et la volonté de tamiser systématiquement celle qui arrive avec des tissus

« Beaucoup de ceux qui participent à ces retraites disent en sortant se sentir apaisés et vouloir construire une vie différente à leur sortie. »

viennent nous rappeler la réalité du lieu. L'enfermement reste donc le même. L'idée est simplement qu'il devienne choisi plutôt que subi.

Construire une vie différente à la sortie

Mais alors, y parvient-on ? Que pensent les détenus lorsqu'ils reviennent dans leur détention ordinaire ? En 14 ans, une seule personne a abandonné. Beaucoup de ceux qui participent à ces retraites disent en sortant se sentir apaisés et vouloir construire une vie différente à leur sortie. Lorsqu'ils quittent ce lieu de retraite, soit ils retournent dans leur prison d'origine, soit, s'ils sont proches de leur sortie, continuent l'expérience dans une prison plus ouverte et rejoignent ensuite un « véritable » monastère d'où ils seront définitivement libérés. Cette expérience unique en Europe devrait pouvoir être reproduite dans d'autres pays et, pourquoi pas, faire avancer l'idée que le spirituel peut permettre aux hommes un nouveau départ dans la société. ■



Brice Deymié

*Pasteur,
aumônier national
protestant des
prisons*



L'offrande de la pauvre veuve

Marc et Luc racontent à peu près la même histoire. Comme Jésus enseignait dans le Temple, il vit les gens riches qui mettaient leurs offrandes dans le tronc du trésor. Il vit aussi une veuve misérable y déposer deux piécettes. La Traduction Œcuménique de la Bible donne un titre: « *L'offrande de la pauvre veuve* » conforme au récit et à ce qu'on pense en général de ce récit. « *La véritable offrande* » eut semblé plus juste.



François-Joseph Navez, *L'Obbole de la veuve*, 1840



**Pasteur
Vincens Hubac,**
Foyer de l'Ame, Paris 11^e

Jésus regarde la foule (selon Marc) ou lève les yeux et voit (selon Luc)⁽¹⁾. Dans la relation qu'il tisse avec les humains, Luc nous dit que Jésus voit les gens. Le regard est important, c'est le début du lien qui va se tisser avec l'autre. Regarder dit l'intérêt qu'on porte au partenaire et le regard, en retour, nous apprend bien des choses sur ce partenaire. Ici, Jésus voit deux types d'humains: de nombreux riches qui donnent beaucoup et la pauvre veuve. Jésus ne dit rien des riches si ce n'est qu'ils prennent sur leur superflu. En fait, les riches ici ne se privent de rien et font un don qui ne les dérange pas. Jésus ne juge pas, il constate. Avec tous ces riches qui donnent, le tronc doit être plein. Seulement, voilà une pauvre veuve qui donne quelques petites pièces qui ne changent en rien la quantité d'argent qu'il y a dans le tronc. La vision purement comptable pourrait s'arrêter là et se satisfaire du résultat. On remercie tout le monde !

La valeur du don

Il y a une autre logique qui ne s'arrête pas au quantitatif mais au qualitatif, à l'esprit du don, à la manière dont il est vécu. Face à la magnificence des riches, seule, une veuve remet tout en cause ! Comme Jésus lui-même remet souvent en cause le fonctionnement de nos sociétés. Le don effectué est à la hauteur de la foi de la femme. C'est un don

« Pour Jésus, c'est là la valeur du don. Non pas une valeur comptable mais une valeur spirituelle, humaine. »

très élevé au regard de ses revenus. Or, pour Jésus, c'est là la valeur du don. Non pas une valeur comptable mais une valeur spirituelle, humaine. Sur cette échelle de valeur, la femme est au sommet et les riches qui prennent sur leur superflu sont en bas ! Dans le Royaume tel que Jésus le

prêche, les valeurs ne sont pas les valeurs matérielles mais celles qui mettent en mouvement le cœur de l'individu, les valeurs qui engagent. La manière d'offrir en dit long sur celui qui offre. La veuve exprime sa foi, son espérance et l'amour qu'elle voue à Dieu, les riches affichant davantage une morgue aristocratique et une foi au final assez faible. Sans doute sont-ils sincères, mais l'habitude, l'obligation de donner, de « tenir son rang », de se donner bonne conscience peuvent être des mobiles de leur acte de foi.

Donner avec le cœur ce que l'on peut donner

Il y a dans cette opposition, riches / veuve pauvre, un enseignement pratique qui nous invite à donner à la manière de cette femme. Donner avec le cœur ce que l'on peut donner. Donner du temps, oser une parole, partager des nouvelles, aider matériellement au-delà de notre superflu. Jésus veut fonder une fraternité, donner leur vraie place aux exclus, renverser les barrières qui isolent les individus. La veuve, isolée, somme toute peu de choses pour les gens du pouvoir et de la richesse, vient éclairer la scène. C'est elle qui illumine tout homme et le Temple de Jérusalem par sa manière de faire, et Jésus la donne en exemple. Tous peuvent avoir leur place et leur dignité. Jésus regarde au cœur de ceux qu'il rencontre et non pas seulement l'extérieur, le paraître. C'est dans nos gestes et nos engagements qu'affleure la qualité de notre être. Au calcul, au paraître, aux obligations, Jésus oppose la spontanéité, la reconnaissance et l'amour... la grâce. ■

⁽¹⁾ A partir de Marc 12/41-44 et Luc 20/1-4

DOSSIER



Vivre le conflit

Le mot conflit tire son origine du latin conflictus, le « choc ». Un choc qui naît d'une rencontre d'éléments, de sentiments contraires, qui s'opposent. Loin d'être un mythe, les conflits au sein des associations est une réalité à laquelle chacun a tout intérêt à prendre garde d'autant que les conséquences peuvent être très lourdes pour les individus comme pour les institutions. Comment alors, identifier les sources de conflit pour les prévenir? Et lorsqu'il semble

inévitables comment le gérer pour qu'il n'apparaisse plus que sous ses traits néfastes mais, comme en complément, en «dépassement», une épreuve dont on peut s'enrichir ? Enfin, quelle place la société et les religions peuvent jouer dans la résolution des conflits? C'est à ces questions que tentera de répondre ce dossier en cherchant à comprendre les mécanismes à l'œuvre. Au cœur de ces processus : les questions d'écoute, de violence, de résolution ...

La multiplication des conflits dans la société du « moi »

Le « vivre ensemble » n'a jamais été aussi présent dans les discours que maintenant. Mais jamais le « moi » comme seul détenteur de droits n'a été autant investi comme un progrès par la société et le politique.



**Professeur
Didier Sicard**
*Médecin et ancien
président du
Comité Consultatif
National d'Éthique*

Cet écart croissant qui met à mal l'autorité d'un bien commun se nourrit de la mise à disposition d'outils et de prothèses qui ne rendent plus indispensable la présence physique de l'autre. Les réseaux sociaux, qui comme leur nom l'indiquent devraient tisser la toile des relations humaines, enferment chacun dans son rôle d'émetteur et de récepteur comme autant de crédits pour son ego. Être connecté, c'est exister. Rencontrer, c'est se mettre en danger. Parler devient une gigantesque « voix de son maître ». Vociférer, applaudir, défiler, manifester le bras levé, sont l'illusion d'un vivre ensemble réduit aux apparences.

Du « moi » individuel au « moi » nationaliste

Car le « moi » individuel devient aussi un « moi » nationaliste où chacun cherche dans l'autre la confirmation du bien fondé de son « moi », d'où la méfiance vis-à-vis de principes jugés aussi menaçants que réactionnaires tels que la courtoisie, l'attention aux plus vulnérables, le respect principes de toute personne, le sentiment d'un bien public qui l'emporte sur le bien individuel, le sentiment d'appartenance à une entité plus grande que son village, son département ou son pays... Quand Zygmunt Bauman évoque le concept de « société liquide », il souligne cet affranchissement de toute autorité, ce marché des valeurs à géométrie variable selon les intérêts de la bourse du moment, d'où le sentiment d'effroi quand la parole devient inaudible pour des personnes enfermées dans des revendications de leur seul intérêt, insensibles à tout partage. Peu de personnes défilent au nom de la fraternité, mais beaucoup pour l'égalité et la liberté. Cette société du moi encourage le rassemblement de groupes qui défendent leur petit pré carré, les pêcheurs à la ligne qui ne veulent pas d'écluses, les professeurs qui ne veulent pas partager des heures d'enseignement, les médecins qui défendent leur statut libéral dans une société qui a nationalisé de fait le soin, les ambulanciers ou les taxis qui ne veulent pas perdre le privilège de conduire toute personne se rendant à une consultation, etc.

Obtenir gain de cause sans invective, sans grève sauvage ou qui s'éternise, apparaît comme une manifestation de faiblesse. Si on obtient satisfaction sans grève cela signifie que l'on s'est fait avoir et qu'avec une grève on aurait obtenu plus ! Le conflit est donc devenu un signe du « vivre ensemble », coûteux, témoin d'un égoïsme profond vis-à-vis de ceux qui ne sont pas concernés. Alors qu'avec un vrai conflit sur des valeurs qui nous dépassent chacun honorerait l'humanité. ■

BILLET D'HUMEUR



Les religions sources de paix ou de conflits ?

Les religions ne confisquent pas, loin de là, la spiritualité. Cette évidence est souvent oubliée. Il se peut même que la religion, toujours fondée sur une transcendance, évacue avec violence toute raison et suscite un sentiment d'appartenance excluant l'autre, toujours plus ou moins consciemment impie. C'est le paradoxe absolu d'une religion qui « relie », qui « exclut » ! L'étrange surgit quand la découverte de la religion de l'autre prône les mêmes finalités apparemment altruistes. Mais derrière l'apparence, il y a l'absolu qui ne supporte pas, par essence, une remise en question. Or notre vérité est celle de l'humain. Elle n'est pas de l'ordre du divin, inconnaissable. Une vérité inconnaissable ne peut être qu'incantatoire et ne peut être opposable à une parole qui la nie.

Peu de conflits dans l'histoire humaine ont atteint la violence suscitée par les tensions religieuses. Si on paraphrasait Malraux, « L'avenir sera religieux ou ne sera pas », on pourrait dire « l'avenir sera une guerre de religion ou la recherche d'une autre transcendance. » Seule la parole échangée, la palabre africaine, réduit les tensions. Une religion qui n'accepte pas le regard critique de l'autre ou ne partage pas avec l'autre une vision différente du monde se suicide ou devient intolérante. La responsabilité vraie n'est jamais dans le respect du magistère mais dans sa mise à distance permanente en particulier quand celui-ci appelle à la mobilisation offensive ! ■

Professeur Didier Sicard

Mécanisme des conflits en associations

Selon une étude menée en 2008 le secteur associatif-caritatif est celui où les conflits sont les plus fréquents. 48 % des salariés déclarent en effet avoir déjà été impliqués dans un conflit. Pour tenter de comprendre comment les conflits se développent au sein des associations, *Proteste* a recueilli six témoignages d'acteurs associatifs et les a confiés à Frédéric Rognon, professeur de philosophie des religions, pour un décryptage.

Le premier point commun aux six témoignages, par-delà leur diversité, est la récurrence du terme de « respect ». Qu'il s'agisse des personnes ou des règles, l'absence de respect semble être perçue comme un vecteur de conflit et de souffrance. Le philosophe Emmanuel Kant peut nous aider à comprendre ce que signifie cette notion de « respect ». Pour ce qui concerne les personnes, Kant considère le respect comme un garde-fou contre la violence et il le définit comme l'attitude qui consiste à traiter toute personne « toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen ». La violence surgit lorsque je manipule l'autre comme un strict moyen au service de mes propres fins. Dans les cas examinés ici, c'est cette instrumentalisation de l'autre qui est mise en œuvre tant par les usagers que par l'institution. La gestion constructive d'un tel conflit devrait donc se focaliser sur l'exigence de respect, c'est-à-dire sur le rappel de la dignité inaliénable propre à toute personne, quelle qu'elle soit. Dans un langage universel, c'est le principe d'humanité qui peut être invoqué : ce qui fait qu'un être humain est un être humain, et ne doit pas être réifié, réduit à une chose. En langage chrétien, c'est le fait que toute personne humaine est créée à l'image de Dieu, et au bénéfice de l'œuvre du Christ.

Respect des règles et régulation

Quant au respect des règles, il relève plutôt d'un garde-fou contre la transgression d'un cadre régulateur. Si les dispositions et les textes qui régulent le vivre-ensemble au sein d'une association ne sont pas respectés, si les règles du jeu se trouvent ainsi bafouées, peut-être cela tient-il à un déficit d'instance de recadrage : quelles sont les personnes investies d'une autorité légitime pour recadrer les contrevenants, en rappelant

« Qu'il s'agisse des personnes ou des règles, l'absence de respect semble être perçue comme un vecteur de conflit et de souffrance. »

la règle ? La « légitimité » d'une autorité repose sur la reconnaissance dont elle bénéficie de la part de tous les protagonistes. De nombreuses associations sont ravagées par des conflits en raison d'un manque d'autorité reconnue et désignée comme telle par tous, garante du cadre, et par conséquent susceptible de rappeler la règle en cas de transgression. Cette nécessité de clarifier les statuts et les rôles des uns et des autres en milieu associatif

s'impose d'autant plus que la plupart des témoignages pointent un véritable flou à ce sujet. L'opacité peut concerner les prérogatives d'un acteur (« ce pseudo président abuse de son pouvoir, décide seul des dépenses, impose ses règles de fonctionnement »), les objectifs de l'association (« Je ne comprends pas vers quoi on va »), ou la mission de chaque protagoniste (« La gestion pour le compte d'autrui génère des incompréhensions »). Autocratie, hiatus entre des visions différentes, dialogue de sourds : en déclinant ces diverses versions de l'opacité des fonctionnements associatifs, nous saisissons l'importance des régulations et d'une certaine transparence. Paradoxalement, l'exigence d'inscrire ces deux principes dans un texte de référence semble répondre à une loi non écrite du monde associatif, puisque plusieurs témoins l'invoquent implicitement. ■

● ● ● ●
Frédéric Rognon
Professeur
de philosophie
des religions à la
Faculté de Théologie
Protestante de
Strasbourg



Le « Conflit en cascade »

Un autre marqueur du conflit en association est ce que l'on qualifie d'ordinaire de « conflit en cascade » : une tension vécue dans un espace particulier (le cadre familial, l'entreprise, l'administration) se trouve refoulée, intériorisée, et se déplace avec une virulence accrue vers un autre espace (en l'occurrence, l'association). Ce cas de figure apparaît nettement dans le témoignage d'un salarié à propos de bénéficiaires parfois agressifs : « Ils sont d'autant plus mal dans leur peau que leur statut de demandeur d'asile territorial n'aboutit pratiquement jamais », mais il affleure dans tous les autres récits. Cette dynamique du conflit articule les dimensions intrapsychique et institutionnelle : les tensions intérieures à chaque sujet, accumulées sur le mode du refoulement, finissent par s'extérioriser de même que les tensions relationnelles se répercutent sur le plan de l'équilibre psychique et l'on peine à déchiffrer la portée d'un conflit qui éclate au sein de l'association lorsque son origine lui est en réalité étrangère. Cette configuration n'est pas spécifique au monde associatif mais les logiques de l'association favorisent ce type de conflit, étant donné que celle-ci sert de réceptacle, et bien souvent de caisse de résonance, aux flux d'énergie in-

trapsychique qui prennent leur source et leur stimulation en dehors de ce cadre. On peut aisément subodorer qu'à rebours, les conflits qui émergent et sont refoulés dans le cadre associatif resurgissent dans l'espace familial ou professionnel.

« Le rôle de l'idéal véhiculé par l'organisation, en tension avec les lourdeurs de cette dernière est une difficulté spécifique aux associations. »

Le mélange des genres

Quelques traits supplémentaires doivent être soulignés dans l'un ou l'autre des témoignages. Le premier amalgame les faits (« il décide seul », « ils sont partis ») et les jugements (« pseudo président », « il abuse de son pouvoir », « ses actions malhonnêtes »). Ce mélange des genres est symptomatique des travers qu'un récit de conflit peut révéler, et qui ne peuvent qu'alimenter les tensions : le mode narratif est lui-même vecteur ou du moins amplificateur de conflit. Une sensibilisation à la communication non-violente peut aider à dépasser un tel obstacle. Le second témoignage présente deux versions des faits : celle d'un responsable associatif (« Elle n'est jamais d'accord, j'ai l'impression qu'elle boycotte volontairement tout ce que l'on fait »), et celle d'une salariée (« Je me retrouve dans un projet qui n'a rien à voir avec celui pour lequel j'ai été embauchée. Je ne comprends plus ce que je fais là »). Si l'on pouvait convertir cette juxtaposition en confrontation modérée par une tierce personne impartiale, nous aurions une

accroche pour une initiative de médiation : une issue pourrait alors se dessiner sur la base des projets alternatifs pour l'association, afin de les rendre compatibles ou mutuellement exclusifs.

Tension dialectique entre idéal et réalité

Le troisième témoignage pointe une difficulté spécifique aux associations : le rôle de l'idéal véhiculé par l'organisation, en tension avec les lourdeurs de cette dernière. L'émancipation des acteurs à l'égard du droit au nom de l'idéal, ou à l'inverse la dissolution de l'idéal dans les réalités de fonctionnement, sont deux tentations permanentes, auxquelles les associations ne résistent pas toujours. Il importe donc d'instaurer et d'endurer une tension dialectique entre idéal et réalité, au prix de déceptions et de compromis, afin d'éviter les fantasmagories et les compromissions. Le quatrième témoignage s'apparente à un procès à charge contre certains usagers de l'association, et cependant les dernières phrases laissent apparaître un refus de catégoriser, et même une nuance de compassion, de la part du témoin : ces quelques inflexions pourraient servir d'accroches pour une traversée du conflit. Le sixième témoignage indique un point crucial : la mise en cause de ses confrères par le mandataire judiciaire (« une minorité de mandataires déviants ») nous révèle qu'un acteur peut facilement pâtir des conduites de ses pairs, et qu'ainsi les plus proches ne sont pas nécessairement des alliés. Enfin, une question court tout au long des six témoignages : quels sont les bénéfices secondaires de ceux qui semblent se complaire dans le conflit, ou tout du moins y trouver leur avantage ? Un début de réponse à cette question fournirait une précieuse clef pour appréhender les conflits en associations. ■



Le conflit : une notion intrinsèque au protestantisme ?

Difficile d'interroger la notion de conflit sans se poser la question du rapport existant entre cette dernière et le protestantisme. Le protestant n'est-il pas, d'une certaine façon, celui qui « proteste » ? Et celui qui « proteste » n'est-il pas aussi celui qui « affirme » ? Éléments de réponses avec François Clavairolly, pasteur et président de la Fédération protestante de France

Le protestantisme se considère comme une force de contestation de la hiérarchie, de la doctrine, de la morale. La Réforme a, de fait, remis en question les affirmations et les pratiques établies au XVI^e. Elle a même, au travers de cette conflictualité, mis en œuvre une forme d'alternative plurielle, établissant dans le monde des organisations différentes (épiscopales, synodales, congrégationalistes). Par ce fait, elle a ouvert un immense débat : du conflit est née la diversité. Cette vision positive du conflit ouvrant sur une diversité confessionnelle n'est pas partagée par tous. Toutefois, elle a construit une identité qui aujourd'hui est largement acceptée, parfois revendiquée comme telle : le protestant n'est-il pas celui qui « conteste » le culte marial, les indulgences et le pape ? Cette contestation peut cependant se traduire positivement : le protestant est celui qui place le Christ au centre de son existence ; il est assuré d'un salut gratuit et il exerce sa liberté de conscience, notamment dans le travail d'interprétation des Écritures.

Le protestantisme, force de contestation... et puissance d'attestation

Le conflit n'est donc qu'un aspect de la réalité, qui cache ce qui est non seulement essentiel mais premier dans la démarche protestante : le protestantisme est puissance d'attestation. En effet, il ne faudrait pas laisser croire que

la Réforme est un mouvement qui se dresse « contre » l'Eglise de Rome, contre Babylone ou contre le monde mauvais. Hier comme aujourd'hui, la Réforme est un mouvement spirituel nourri à la lecture de la bible et à son interprétation, recherchant inlassablement le chemin pour un meilleur témoignage, afin d'être puissance d'attestation de l'évangile.

« Le conflit n'est donc qu'un aspect de la réalité, qui cache ce qui est non seulement essentiel mais premier dans la démarche protestante : le protestantisme est puissance d'attestation. »

Et cette recherche peut se faire avec bien des partenaires, y compris catholiques et au cœur même d'une société sécularisée comme la nôtre : le rôle positif joué par les protestants dans l'œcuménisme, dans la construction de la laïcité, mais aussi leur regard critique sur les évolutions de cette même laïcité, témoignent de leur exigence de voir l'évangile annoncé publiquement, et non pas reclus dans les sacristies ou restreint dans l'espace privé.

Le conflit comme expérience de construction d'une identité

Longtemps, les protestants français, plutôt issus de la tradition réformée, se sont donc construits une identité en conflictualité. Ils se sont parfois laissés enfermer dans ce « corner » où ils étaient considérés comme les contestataires légitimes mais finalement peu gênants car minoritaires. Aujourd'hui, les protestants plus divers, plus nombreux, ont encore bien des affirmations à faire valoir, au plan sociétal, social et confessionnel, quitte à ouvrir de nouveaux conflits entre eux ou avec d'autres : l'ouverture de nouveaux droits, l'attention aux nouvelles vulnérabilités, la défense des libertés, la recherche de nouvelles solidarités, le refus des injustices et des extrémismes.

Contestation et attestation sont bien des sœurs jumelles, en protestantisme. ■



Pasteur François Clavairolly
Président de
la Fédération
protestante de
France



De la résolution à la transformation des conflits

Deux sortes de conflits peuvent être distinguées : les conflits d'objets et les conflits d'identités. Une distinction qui justifie l'emploi d'approches différentes : arbitrage, conciliation ou médiation ; Hervé Ott apporte ici un éclairage sur ces trois notions bien distinctes.



Hervé Ott

Formateur-consultant en Approche et transformation constructives des conflits (A.T.C.C.®), médiateur et co-auteur de « Pédagogie des rencontres et des conflits transculturels », *Chronique sociale*, 2014, 440 p.

Les conflits d'objets (intérêts, besoins, désirs, etc.) sont la trame de la vie : toute cohabitation sociale provoque des divergences d'appréciation par rapport au temps (retard/ponctualité), à l'espace (ordre/dés-ordre), au territoire (privé/public), au son (bruit/silence) comme aux ressources (égalité/inégalité), aux valeurs, etc. Ils se transforment par la négociation et peuvent être source d'innovation. Les conflits d'identités, liés à une surcharge émotionnelle, dérapent en dévalorisations, injures et coups... violences sanctionnées par la loi ! Pour les transformer, il faut revenir à l'objet du conflit. Un conflit d'identité, plus qu'un problème auquel il faut trouver une solution, est un mystère avec des souffrances à faire exprimer pour susciter de la compassion réciproque. Cette distinction justifie l'emploi d'approches différentes selon les formes de conflit à traiter.

L'arbitrage

Un arbitrage s'appuie sur un corpus de règles qui définit des limites aux comportements de chacun dans une compétition sportive ou commerciale. L'arbitre rappelle la règle et peut sanctionner des comportements

transgressifs, à partir d'un référentiel de sanctions qui lui permet de rester affectivement neutre. Le recours à un tiers neutre permet d'arbitrer un différend à partir de faits objectifs, afin d'éviter qu'il ne dérape en conflit d'identités. L'arbitrage s'impose aux parties. Il peut être modifié par une instance supérieure ou par des juges. L'exemple du « coup de boule » de Zidane lors du match France-Italie, a montré que, même exécutée, la sentence

« Le recours à un tiers neutre permet d'arbitrer un différend à partir de faits objectifs, afin d'éviter qu'il ne dérape en conflit d'identités. »

n'a pas suffi à calmer les identités blessées de chacun. Dans l'affaire Tapie, la justice a dénoncé la fausse neutralité des arbitres. C'est l'arbitrage qui est la règle dans les différends commerciaux à l'OMC et qui fait problème dans le futur traité commercial transatlantique-nord (TAFTA).

La conciliation

La différence entre conciliation et médiation est rendue confuse par le droit du travail et la définition de la « médiation judiciaire ». C'est à une autre définition, celle

de la « médiation citoyenne » que je me réfère pour distinguer les deux pratiques. Dans la conciliation, un tiers extérieur a une obligation de résultat : aboutir à un compromis acceptable par les deux parties et faire cesser le conflit entre partenaires. Le conciliateur peut être nommé par une instance hiérarchique sans avoir l'accord explicite des parties en conflit. Alors qu'on a parlé des « médiateurs du Pacifique » dans la mission confiée par le

gouvernement Rocard en 1988 à des personnalités représentatives pour trouver une issue à la situation bloquée en Nouvelle-Calédonie, il est plus juste de parler de « conciliation ».

Car s'il y a eu écoute des deux camps (loyalistes et indépendantistes), il n'y a pas eu d'échanges directs entre eux. L'idée du référendum comme garantie d'un engagement de l'Etat français pour l'application des futurs accords de Matignon a été élaborée par les délégués. Il est aussi plus exact de parler de conciliation pour les gouvernements français et allemands dans le cas du conflit entre l'Ukraine et les séparatistes pro-russes du Dombass. C'est aussi le cas dans la « médiation » initiée par le ministère de tutelle à Radio-France.



La médiation

Dans la médiation, il s'agit de créer les conditions d'un dialogue entre les partenaires en conflit, à travers la restauration d'un climat de confiance pour qu'ils négocient entre eux un accord.

« Dans la conciliation, un tiers extérieur a une obligation de résultat: aboutir à un compromis acceptable par les deux parties. »

Le médiateur a une obligation de moyens, le résultat dépendant uniquement de la bonne volonté des protagonistes. Pour bénéficier de la confiance des médiés, le médiateur doit être choisi par eux pour fonder son autorité à faire respecter les règles du dialogue et de la négociation qui va

« La médiation est à l'œuvre quand il s'agit de recréer les conditions d'une écoute, d'un dialogue, pour rétablir la communication. »

suivre. À tout instant les médiés peuvent renoncer à la démarche et retourner vers la justice. Cette conception de la médiation est à l'œuvre quand il s'agit de recréer les conditions d'une écoute, d'un dialogue entre parents et enfants, entre membres d'un couple pour rétablir la communication ou pour entériner un divorce et en gérer les conséquences, pour aider les membres d'une fratrie à s'entendre lors du partage de l'héritage parental, pour apaiser un conflit de voisinage, etc. À la différence de la conciliation qui fait cesser le conflit, la médiation le transforme dans le long terme en agissant sur les modalités du dialogue et sur la relation. Lors d'une médiation entre deux frères qui habitaient en copropriété, le chien de l'un était perçu comme une

menace pour le petit enfant de l'autre. C'était en fait le symptôme d'une confusion entre territoires respectifs: qui est responsable de quoi en termes d'espaces, de travaux, de finances, etc.? Un couple non marié, qui a trois enfants et une maison en construction, se dissout. Lors de la négociation pour définir les modalités de garde des enfants, de pension alimentaire, de remboursement du prêt lié à la construction, il est remarqué que chacun des deux vérifie si l'autre est d'accord avec telle proposition, mais aucun des deux ne fait part de ses propres besoins. C'est probablement, entre autres, ce mode de communication inversé qui est à l'origine de la rupture. Un accord est finalement signé qui durera le temps de son respect par les deux parents ! ■

Résolution des conflits : quelle place accorder à la communauté?

Lorsqu'un conflit naît quelque part, il ne concerne pas que les protagonistes mais tout l'espace aux alentours. C'est la communauté de vie qui le plus souvent porte le conflit, le provoque ou en est victime. Mettre face à face les parties en conflit est absolument nécessaire pour qu'une parole puisse être dite et que l'on puisse déterminer les torts faits à l'un ou à l'autre, que l'on puisse envisager des réparations si besoin. Mais il est tout aussi nécessaire d'inclure la communauté dans le processus de résolution.



Brice Deymié
Pasteur, aumônier
national protestant
des prisons et
membre du
Conseil national de
l'exécution de
la peine (CPNE)

La communauté joue un rôle fondamental dans la structuration de l'individu et l'on ne sait d'ailleurs pas si c'est le sujet moral qui préexiste à la communauté ou s'il lui est postérieur. Sans céder à un déterminisme absolu, on peut dire que l'être est quelque peu conditionné par le milieu qui l'a vu naître. En France, le terme de communauté est généralement perçu de manière négative et rime, dans l'esprit de beaucoup, avec communautarisme ethnique ou religieux, avec intolérance ou cloisonnement. Pourquoi trouve-t-on anormal qu'un individu puisse avoir une

« La justice communautaire accordait une place principale à la préservation des liens entre les gens et à la réconciliation. »

double appartenance : d'abord à sa communauté proche, son ethnie, son Eglise, sa famille... et puis, une communauté plus large qui est la société, la République ? Pour être un bon citoyen, il n'est pas forcément nécessaire de renier ses attachements particuliers. La République a tendance à ne reconnaître qu'un sujet-citoyen singulier, libre et égal devant la loi. Elle considère l'être comme absolument rationnel choisissant ses valeurs, ses fins ou ses principes en toute autonomie dans l'exercice solitaire d'une raison universelle. Alors, selon ce bon principe, lorsque naît le conflit, lorsqu'il se développe, on n'implique que rarement le niveau communautaire de base, on le soupçonne de manquer de recul, d'être partie liée dans sa résolution. Pour qu'une justice soit juste, faut-il systématiquement qu'elle s'abstrait de la dimension locale ou communautaire ?

De la justice communautaire à la justice restaurative

On estime souvent, avant que la justice ne soit administrée par l'Etat, qu'il existait une justice privée axée sur la vengeance, les règlements de compte, une réponse sauvage et généralement violente aux infractions et aux conflits. L'histoire montre cependant que l'administration de la justice dans ces cas-là était surtout le domaine de la médiation et de la négociation. On appelle l'ensemble de ces pratiques du nom de « justice communautaire » où les différends qui avaient lieu au sein de la communauté étaient réglés par elle. La justice communautaire accordait une place principale à la préservation des liens entre les gens et à la réconciliation. On comparera l'œuvre de cette justice primitive à celle d'un médecin. Le droit se devait de préserver la bonne santé du corps social en rétablissant l'équilibre des rapports entre les parties adverses. A côté de cette justice communautaire, il existait une justice rétributive et un règlement judiciaire plus formel mais qui n'intervenait que secondairement. A mesure que les sociétés se complexifient, elles cherchent des fondements rationnels au principe juridique et, de ces fon-





dements, naît la nécessité de punir l'homme fautif indépendamment des liens qui l'unissent avec sa victime ou la communauté. Howard Zehr, criminologue mennonite, a repensé cette justice communautaire il y a une quarantaine d'années aux Etats-Unis en la nommant « justice restaurative⁽¹⁾ ». S'inspirant des modèles historiques de la justice privée et des formes de résolution des conflits chez certains peuples de Nouvelle-Zélande ou d'Afrique, Howard Zehr propose un modèle qui rompt avec la seule logique rétributive comme moyen de résoudre les questions liées aux crimes et à la rupture du lien social. Dans nos sociétés occidentales, la justice rétributive tâche de rétablir l'équité sociale par le biais de la rétribution contre l'auteur d'un délit ou d'un crime en l'isolant du reste de la société. La justice restaurative recherchera au contraire les pratiques les plus efficaces pour atteindre l'objectif du rétablissement de l'équité et de la paix sociale.

Donner la parole à la communauté

Le conflit fait naître des besoins et des obligations qu'il s'agit, dans un premier temps, d'identifier avant même le recours à un principe structurant et globalisant car, sinon, on court le risque de laisser sur le bord du chemin des victimes secondaires du conflit qui ne seront jamais enten-

dues comme telles. S'intéresser d'abord aux liens sociaux en jeu permet de faire évoluer les statuts des uns et des autres. Seuls les individus qui composent une communauté donnée peuvent évaluer

« Donner la parole à la communauté c'est aussi prendre en compte le rôle fondamental qu'elle jouera dans l'après-conflit. C'est elle qui accueillera et qui continuera à vivre avec les anciens protagonistes. »

les conséquences d'un conflit et, ainsi, donner la parole aux plus petits, ceux qui ne disent jamais rien mais qui souffrent en silence des répercussions d'un conflit. Donner la parole à la communauté, c'est aussi prendre en compte le rôle fondamental qu'elle jouera dans l'après-conflit. C'est elle qui accueillera et qui continuera à vivre avec les anciens protagonistes. Si elle n'a jamais été consultée, ni impliquée, ni reconnue, elle risque fort d'exclure les individus qui sont soupçonnés de rompre l'harmonie du groupe ou de se poser collectivement en victime de la société.

Penser à la communauté comme lieu premier de résolution des conflits

Le mot communauté vient du latin *cum-munus*, c'est-à-dire « avec une dette ». La communauté désigne une entité sociale au sein de laquelle chacun se perçoit comme endetté vis-à-vis

des autres. L'ensemble est ainsi affecté par le conflit ou la transgression de l'un de ses membres. Mais la communauté est aussi débitrice vis-à-vis de l'ensemble de la société sans laquelle elle ne peut pas exister. Penser à la communauté comme lieu premier de résolution des conflits, ce n'est pas céder à je ne sais quelle pulsion communautariste mais reconnaître l'échelon communautaire comme en interaction permanente avec la société. C'est grâce à la société et à ses grands principes que les communautés se recomposent et redéfinissent leurs frontières. Ignorer l'existence et la fonction des communautés, c'est les condamner au cloisonnement. ■

(1) Howard Zehr, *La justice restaurative*, Genève, Labor et Fides, 2012



Journées nationales 2015 : Au plus près des parcours

Les 27 et 28 mars derniers, les adhérents de la Fédération de l'Entraide Protestante se sont retrouvés à Lille pour débattre autour de la notion de parcours, un concept qui s'impose de plus en plus dans tous les secteurs d'activité de la santé, du médico-social et du social. Pour tenter de comprendre ce que recouvre cette notion et comment elle peut être appliquée dans les champs d'activité de la Fédération et de ses membres, les participants ont participé à des ateliers organisés au sein des associations, au plus près du parcours.

Lors des Journées nationales, sept ateliers étaient organisés au sein des associations lilloises. L'occasion pour chacun de poursuivre les débats entrepris lors des conférences et tables rondes et de recueillir les témoignages de ceux qui agissent sur le terrain. Retour sur cinq des sept ateliers.

■ Atelier 1

De la maraude à la halte de nuit

Reçus dans les locaux de la halte de nuit de l'Abej-Solidarité, les participants ont pu entendre les témoignages de Violaine Mareigner et Djeloul Chenoufi, éducateurs spécialisés qui vont à la rencontre des personnes en grande marginalité. Les deux éducateurs ont pu partager les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain face à la volonté de normaliser les parcours : contraintes institutionnelles, dispositifs et solutions de logement et d'hébergement mal adaptés pour les grands exclus, coordination entre les différents partenaires difficile ... L'occasion pour les participants, responsable et gestionnaires de structures mais aussi salariés et bénévoles, d'interroger leur responsabilité dans la construction d'un parcours normé qui aurait pour conséquence d'exclure « celles et ceux qui ne rentrent pas dans les cases ». La réflexion s'est alors poursuivie sur la nécessité d'adopter une posture et un environnement d'accueil plus souples, tenant compte des besoins de chacun et privilégiant l'adaptation au projet de l'usager plutôt que son enfermement dans un parcours pré-tracé. Une réflexion qui réhabilite la compétence des bénéficiaires parfois annihilée par les associations et les structures qui mettent en place « à la place » et non « avec » les usagers.

■ ■ Atelier 2

Des adolescents vivent dans la rue : entre parcours idéal et réalité quotidienne

Face à la présence de mineurs isolés étrangers (MIE) dans la rue, le Centre de la Réconciliation accueille, la nuit, ces jeunes de 14 à 17 ans dans la salle de culte de l'Eglise. A partir d'exemples vécus des mineurs les participants, organisés en petits groupes, ont essayé d'imaginer les parcours de vie de ces jeunes. Plusieurs récits de filles et de garçons mineurs, de leur départ de leur pays jusqu'au moment de leur arrivée en France ont été proposés aux participants. Ils ont ensuite imaginé les scénarii possibles pour la suite de chaque récit compte-tenu des lois existantes. Un exercice qui a permis de mesurer les écarts entre parcours idéal et réalité quotidienne. Pour aller plus loin, un temps de discussion s'est engagé pour

réfléchir aux solutions à apporter. L'idée de remonter à la source de la difficulté de ces populations s'est imposée, avec des propositions de solutions comme l'annulation de dettes, souvent injustifiées, des pays les plus pauvres ou encore le développement du micro-crédit et du commerce équitable. Des actions à mener « ici et maintenant » ont également été proposées telles que l'application des lois en vigueur pour que les MIE en évaluation et reconnus puissent être mis à l'abri ou encore la possibilité pour les MIE en attente de jugement, d'intégrer le dispositif classique via le 115 et les foyers d'hébergement. Enfin, le développement de lieux composés de personnes compétentes, à même d'accompagner les MIE dans leurs démarches a été évoqué comme une piste de travail à développer.

le Centre de la Réconciliation de Lille accueille les mineurs isolés étrangers dans la salle de culte de l'Eglise.





Atelier organisé dans les locaux de La Cimade à Lille. Les participants ont travaillé sur le parcours de vie des demandeurs d'asile.

■ ■ ■ Atelier 3

Parcours personnalisés pour les personnes âgées

Comment adapter l'accompagnement des personnes âgées dépendantes pour éviter les ruptures dans leur parcours de vie ? Telle est la question que se sont posés les participants de l'atelier organisé au Centre Féron-Vrau qui accueille les personnes âgées et prioritairement les plus dépendantes. Les discussions se sont articulées autour de la différence entre « Projet de vie » et « Parcours de vie ». Comprendre ce que la personne va faire au sein de l'EHPAD, respecter ses habitudes de vie et former les personnes qui accompagnent, sont apparues comme des mises en œuvre nécessaires pour permettre aux résidents de continuer à construire leur projet de vie au sein des établissements. Le projet de construction d'une « maison de partage » à Nîmes qui prévoit le financement par le Conseil Général d'un agent de vie sociale chargé de tisser des liens avec l'environnement : commerces, transports en commun... a également été évoqué, soulignant l'importance de ré-introduire la notion d'habitat dans l'EHPAD. Les participants ont enfin rappelé le rôle important des diaconats de paroisse dans les parcours de vie des personnes âgées à domicile, voire isolées à domicile. .

■ ■ ■ ■ Atelier N° 4

Une étape sur la route des personnes étrangères

Les participants réunis dans les locaux lillois de La Cimade ont pu s'interroger sur le parcours de vie des demandeurs d'asile. Face à une législation toujours plus complexe et restrictive, les difficultés auxquelles sont confrontés quotidiennement les demandeurs ont été rappelées ainsi que l'accompagnement mis en place La Cimade (aide juridique, cours de Français langue étrangère, écoute

personnalisée, orientation vers d'autres organismes...) pour apporter son expertise et ses conseils aux étrangers afin qu'ils puissent faire respecter leurs droits et construire leur projet de vie. La difficulté d'évoquer en France la question des migrants a par ailleurs, largement été soulevée. Enfin, le juste regard porté sur les demandeurs d'asile, c'est-à-dire fait de confiance et de bienveillance, est apparu comme essentiel car à même de changer le parcours de vie. Un travail souvent difficile mais absolument nécessaire.

« Comprendre ce que la personne va faire au sein de l'EHPAD, respecter ses habitudes de vie et former les personnes qui accompagnent, sont apparus comme des mises en œuvre nécessaires pour permettre aux résidents de continuer à construire leur projet de vie. »

■ ■ ■ ■ ■ Atelier N°5

Aide alimentaire: passer de aidé à aidant

L'atelier, organisé à l'entraide de l'Eglise protestante unie de Lille qui apporte une aide alimentaire à des familles en situation de précarité, a été le lieu d'échanges entre bénévoles, bénéficiaires et participants sur la notion de « parcours de vie ». En quoi l'action d'aide alimentaire permet parfois le passage d'aidé à aidant ? Comment identifier et traiter les ruptures de parcours au sein des structures d'entraide ? Comment organiser l'accueil des bénéficiaires ? Comment l'entraide est non seulement un lieu de distribution alimentaire mais aussi un lieu où chacun peut trouver une place, une mission, une responsabilité ? ... Autant de

questions qui ont rythmé les échanges et ont permis à chacun de partager des pistes de progrès et de réflexions prospectives, des initiatives innovantes ainsi qu'une recherche de concepts nouveaux pour lutter contre la paupérisation en France.



Retrouvez tous les articles consacrés aux Journées Nationales de la Fédération de l'Entraide Protestante sur le site internet www.fep.asso.fr

Échos des Associations

La FEP regroupe près de 360 associations de tailles variables, privées et non lucratives. Elles participent au quotidien, à la mise en œuvre d'actions d'intérêt général en faveur des personnes exclues, en souffrance ou en grande fragilité. Elle couvre un vaste champ de l'action sanitaire, médico-sociale et sociale.

Solidarité Chrétienne : manifester une solidarité concrète et efficace

L'association *Solidarité Chrétienne*, située à Agen (47), a été créée en 1988 par les Églises Adventiste, Méthodiste, Pentecôtiste et la Mission Évangélique Tsigane, en tant que service d'entraide des Églises protestantes de l'Agenais.



Son action a ainsi été définie : « Cette association a pour but de manifester une solidarité concrète et efficace dans toutes les questions existentielles, institutionnelles et matérielles. Elle favorisera le développement de toute initiative visant à la dignité et l'autonomie des personnes. » Via une convention avec la Banque Alimentaire de Lot-et-Garonne, *Solidarité Chrétienne* apporte une aide alimentaire à environ 45 foyers en situation de précarité. Un examen préalable de la situation des bénéficiaires, sur la base de documents officiels,

détermine l'aide à apporter d'après le reste à vivre du foyer. Dix bénévoles visitent ces bénéficiaires une fois par mois (périodicité, suivant les besoins de chacun). Une participation financière de deux euros est demandée pour chaque colis. La distribution des denrées s'effectue à domicile. Les bénévoles établissent ainsi des liens privilégiés avec les bénéficiaires et répondent, au besoin, à des demandes d'aide autres que d'ordre alimentaire. Certains foyers peuvent ainsi bénéficier d'une aide financière ponctuelle, assortie de conditions de remboursement personnalisées. L'association a obtenu l'homologation préfectorale réglementaire pour la distribution de denrées alimentaires fin 2014. ■

Jacques Kaeser,
président de l'association
Solidarité Chrétienne

20^e édition de Lézard au soleil

Lézard au soleil est une manifestation artistique, festive, familiale et solidaire organisée une fois par an par l'association L'Étage qui accompagne depuis plus de 30 ans des personnes, notamment des jeunes, en grande difficulté. Son principe est simple : des artistes réalisent en public des œuvres qui sont vendues aux enchères au profit d'une action sociale.

Le samedi 27 juin, la place d'Austerlitz de Strasbourg se transformera, le temps d'une journée, en atelier à ciel ouvert en accueillant plus de soixante artistes. Des peintres et des illustrateurs professionnels, des étudiants en art, mais aussi des amateurs et des enfants auront toute la journée (de 9h à 16h) pour réaliser leur œuvre : peinture, dessin ou collage. Des groupes de musique se succéderont durant l'après-midi alors que le jury délibérera de son côté afin de décerner les trois premiers prix.

La vente aux enchères des tableaux proprement dite débutera à 17h. Elle rapporte chaque année entre 4 000 et 8 000 euros. Cette année, l'intégralité des fonds collectés sera reversée au Centre Social Protestant afin de soutenir leurs actions d'aide alimentaire et de secours financier pour des personnes en situation précaire.

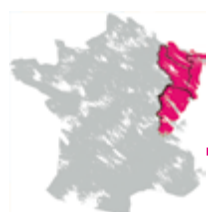
Alors, pourquoi ne pas se faire plaisir en achetant une œuvre lors de ce moment convivial de solidarité et de partage ?

Pour plus d'information, contactez

Stéphane Burgert :
stephane.burgert@etage.fr
03 88 35 70 76



Vie d'une Région



Grand Est

De nouvelles manières de penser l'accompagnement des troubles cognitifs

La question des maladies mentales et des troubles du comportement est transversale dans l'action sociale et les réponses apportées à cette question sont parfois insuffisantes. C'est pourquoi les groupes de réflexion Enfance jeunesse et EHPAD de la FEP Grand Est se sont réunis pour échanger autour d'une nouvelle manière de penser l'accompagnement des troubles cognitifs.

Les groupes de réflexion *Enfance jeunesse* et *EHPAD* ont souhaité aborder la question de l'accompagnement des troubles cognitifs sous deux angles peu connus en France. Le premier interroge le lien existant entre les troubles du comportement et l'environnement; le second s'intéresse aux réponses que peut apporter l'utilisation d'huiles essentielles.

Environnement et trouble du comportement

Pour accompagner le groupe *Enfance jeunesse* dans sa réflexion, deux conseillères et formatrices en santé environnementale de la société l'Avis en Vert de Strasbourg étaient présentes. Un film consacré à l'impact du mode de vie sur l'aggravation des symptômes des troubles du comportement a été diffusé. Pour beaucoup, il s'agissait d'une découverte. Et pourtant, l'extrait de film présentant une école Inuit, qui enregistre, d'année en année, de plus en plus d'enfants sourds, interroge lorsqu'on sait que ce peuple est tout au

bout de la chaîne alimentaire. Les métaux lourds, les particules, les ondes sont-ils vraiment aussi inoffensifs qu'on veut nous le faire croire ?

Les huiles essentielles : une réponse possible ?

Le deuxième axe de réflexion consacré à l'utilisation des huiles essentielles a été abordé dans le groupe de réflexion *EHPAD*. Annelise Lobstein, professeur en pharmacognosie à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg, a apporté des éléments de réflexion. Ainsi, selon le professeur « *l'aromathérapie constitue un outil thérapeutique complémentaire précieux. Elle est de plus en plus pratiquée dans un contexte hospitalier. Les huiles essentielles permettent en effet d'améliorer la qualité de vie des patients. Elles peuvent être utilisées à des fins de bien-être ou dans des soins infirmiers spécifiques. Certains services les proposent en diffusion, en inhalation, en toucher massage ou encore en bains aromatiques. Les bénéfices pour les soignés comme pour les soignants sont indéniables. La baisse de consommation de médicaments par les patients bénéficiant de protocoles aromatiques est significative.* »⁽¹⁾

Le témoignage de Mme Schelcher, infirmière au Foyer du Parc à Munster qui met en œuvre des protocoles aromatiques est venu renforcer l'exposé. Les témoignages, tant au niveau des effets sur des plaies que sur les troubles du comportement cités par Mme Lobstein et par Mme Schelcher, sont étonnants.

Ouvrir l'horizon sur de nouveaux champs d'action

Les deux interventions ont suscité une même réaction auprès des participants : un certain scepticisme face à l'absence de preuves scientifiques. La réponse des intervenantes a été la même dans les deux réunions : des études scientifiques ont été menées, des conclusions ont été publiées, mais surtout dans d'autres pays que la France⁽²⁾. Ces deux rencontres ont toutefois permis d'ouvrir l'horizon sur de nouveaux champs d'action. Le groupe de réflexion *EHPAD* s'est terminé par un appel à la formation des infirmiers⁽³⁾ dans les

EHPAD pour permettre le développement d'ambassadeur de l'aromathérapie sur le terrain et, pourquoi pas, commencer à mettre en place de « petit » projet dans un établissement pour démontrer l'efficacité des huiles essentielles sur les troubles du comportement et convaincre que cela vaut la peine de mettre en place des projets de plus grande envergure. ■

Damaris Hege,
Secrétaire régionale FEP Grand Est

⁽¹⁾ Paru dans : Soins gériatriques n°108 – juillet/août 2014

⁽²⁾ Les références des textes concernant l'environnement sont disponibles sur le compte-rendu de la réunion www.grandest@fep.asso.fr et celles concernant les huiles essentielles sur le site de la Fondation Gattefossé. www.gattefosse.com

⁽³⁾ Une formation est organisée pour les personnels soignants pour la 2^e fois en 2015 à la faculté de pharmacie de Strasbourg.

COLLOQUE Maladies Neuro-développementales et Environnement

La FEP n'est pas la seule à s'intéresser au rapport entre environnement et trouble du comportement. En effet, le colloque « Maladies Neuro-développementales et Environnement » qui aura lieu le 18 juin 2015 à l'Assemblée Nationale cherchera à répondre aux questions suivantes : comment les polluants chimiques impactent le développement du cerveau ? Comment le mode de vie influe sur l'aggravation des symptômes des troubles du comportement ? Quels sont les effets de l'alimentation actuelle avec son raffinement maximal et l'utilisation de nombreux additifs ?

La sélection des rendez-vous de la FEP

JUIN 2015

■■■ Meudon (92)

Group EHPAD
Mercredi 3 juin

■■■ Paris (75)

Pépinière de coopérations
Jeudi 18 juin

■■■ Bordeaux (33)

Formation à l'écoute et la parole
Mardi 23 juin

JUILLET 2015

■■■ Bordeaux (33)

Réunion des EHPAD Sud-Ouest à la Fondation
Bagatelle
8 juillet

SEPTEMBRE 2015

■■■ Nîmes (30)

Comité régional
Lundi 21 septembre

■■■ Strasbourg (67)

Groupe EHPAD
Mercredi 16 septembre

NOVEMBRE 2015

■■■ Paris (75)

Journée de l'ESS
Mardi 3 novembre

■■■ Tours (37)

Journée régionale FEP Grand Ouest
Samedi 21 novembre

Announces



Le Centre de Formation
Théologique et Pratique
de la Faculté de Théologie
protestante de Strasbourg

propose à nouveau, à la rentrée
– 7-8-9 septembre 2015, un

enseignement, en présence, ou à distance sur
un an menant à un Diplôme d'Université,
avec une spécialisation en diaconie, ou
en catéchèse, ou en musicien d'église, ou
homilétique (lecteur-prédicateur laïc) ou
en écoute et accompagnement (visiteur en
paroisse ou hôpital, aumônier de prison).

La spécialisation en diaconie, dirigée par
I. Grellier concerne particulièrement les
lecteurs de Proteste.

Renseignements auprès du C.F.T.P. (Patricia Carbiener, secrétariat)

9, place de l'Université – Palais Universitaire
67084 STRASBOURG Cedex

☎ 03 68 85 68 48 – Mail : carbiene@unistra.fr

Site Internet : <http://theopro.unistra.fr/>



Fédération
Entraide Protestante

Envie de vous engager ?

Devenez bénévoles !

La Fédération
de l'Entraide
Protestante
recherche pour sa
revue Proteste
des bénévoles :



Photographes



Rédacteurs



Relecteurs

Si vous désirez vous investir dans la vie de la Fédération,
n'hésitez pas à nous contacter :

communication@fep.asso.fr - 01 48 74 53 84





Proteste n° 139

(paru en septembre 2014)

Dossier: Un lieu où (s')habiter

- Le « toit » et ses représentations
- Handicap: rendre les résidents autonomes
- La rue ou dire non à l'inacceptable !
- L'hébergement, un outil de contrôle social?
- Gens du voyage: une autre vision de l'habitat
- Prison: comment habiter un espace contraint



Proteste n° 140

(paru en décembre 2014)

Dossier: Combattre la très grande exclusion

- Qu'est-ce que la très grande exclusion?
- La demande d'asile: un parcours du combattant
- Le corps pour seule propriété
- Figure du monstre
- La maladie mentale: un mal social
- Nos radars sont-ils bien réglés?
- Le tri des exclus
- Rejoindre les personnes à la rue



Proteste n° 141

(paru en mars 2015)

Dossier: Face aux parcours préserver les projets de vie

- Un Dieu en chemin parmi les hommes
- Comprendre la réalité du parcours des migrants
- Être à l'écoute du parcours de vie
- Parcours de soins: quelle réalité pour le monde hospitalier?
- Soins périnataux: parcours du combattant... de la combattante
- Un parcours de soin sous haute surveillance de l'hôpital

ABONNEMENT

Oui, je m'abonne à **Proteste**

Tarif préférentiel
pour les associations adhérentes.
Contact: 03 88 25 90 42

Nom Prénom

Adresse:

Tél. Mail:

Date: Signature:

Pour 4 numéros - Abonnement: 35€

cocher selon votre choix

☐ **Normal : 35€**

☐ **Adhérent FEP: 28€** (dégressif en fonction du nombre d'abonnés)

☐ **Tarif réduit** pour étudiants et demandeurs d'emploi : **21€**

À remplir et à envoyer avec votre chèque (à l'ordre de la FEP) à:

Fédération de l'Entraide Protestante Grand Est

Abonnement Proteste

1 B Quai Saint-Thomas

BP 80022

67081 Strasbourg



Vous apporte des informations sur les initiatives des associations membres et des partenaires,

Vous offre des éléments de réflexion sur les questions d'actualité et les problèmes de société,

Vous présente la vie de la Fédération, ses actions, ses projets, ses prises de position.

Adrien Sekali: s'engager auprès des plus vulnérables

Lorsqu'en novembre dernier la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) lançait un appel à la solidarité en faveur des populations d'Irak et de Syrie, Adrien Sekali, président de la Maison verte, proposait immédiatement son aide. Syrien d'origine, c'est en tant que traducteur qu'Adrien a d'abord pensé agir avant d'accepter d'être le coordinateur national de la mission d'accueil. Rencontre avec un homme qui s'engage depuis plus de vingt ans auprès des plus vulnérables.

Arrivé en France il y a près de trente ans, Adrien Sekali séjourne d'abord dans le Sud avant de monter quelques années plus tard sur Paris où il découvre la Maison Verte, une fraternité de la Mission populaire évangélique. « J'ai tout de suite été sensible au travail mené auprès des habitants du quartier et à cette volonté d'offrir à tous convivialité et fraternité, raconte Adrien. Je souhaitais, moi aussi, porter ces valeurs et ai rejoint les équipes. J'ai pu y développer plusieurs projets, notamment culturels, permettant de faciliter l'intégration sociale des personnes exclues ou isolées. Je me suis également intéressé à la question des personnes sans papier et des réfugiés. » C'est donc tout naturellement qu'Adrien a proposé son aide suite à l'appel de la FEP.

Identifier et accompagner les personnes en situation de grande vulnérabilité

Nommé coordinateur national pour l'accueil des populations d'Irak et de Syrie, Adrien œuvre chaque jour pour venir en aide aux populations d'Irak et de Syrie. « Avant toute chose, il faut identifier les personnes en situation de grande vulnérabilité, explique-t-il. Pour ce faire, je travaille en collaboration avec les Eglises sur place mais aussi avec les services de l'asile français et plusieurs ONG. Une fois identifiées, je les accompagne dans la constitution de leur dossier de demande d'asile. » Une étape souvent rendue difficile du fait de la difficulté de s'adresser aux services adminis-



cun fait preuve de bienveillance et de beaucoup de patience. Les familles hébergeuses s'investissent jour après jour pour leur permettre de se reconstruire progressivement et les accompagner, pas après pas, dans leur installation. »

« L'accueil des familles se fait sans condition, au nom seul de la fraternité et chacun fait preuve de bienveillance et de beaucoup de patience. »

tratifs des pays pour obtenir les pièces nécessaires. « Ceci explique notamment pourquoi l'arrivée des réfugiés est parfois longue à se mettre en place, d'autant qu'une fois le dossier déposé il faut encore attendre qu'il soit examiné par les consulats totalement engorgés face à l'afflux des demandes. »

Un accueil sans condition

Malgré ces difficultés, 45 personnes ont pu être accueillies à ce jour grâce à la mobilisation des protestants. « Les hébergeurs font vraiment un travail formidable, s'enthousiasme Adrien. Les comités d'accueil qui se mettent en place localement font preuve de nombreuses initiatives pour préparer au mieux l'accueil des réfugiés. Cet accueil se fait sans condition, au seul nom de la fraternité et cha-

Trouver des hébergements à Paris, Lyon et Marseille

Tant que l'urgence de la situation dans ces deux pays reste la même, la FEP entend poursuivre sa mission. « Nous allons continuer le travail d'identification et d'accueil. Actuellement nous recherchons des logements sur Paris, Lyon et Marseille, des villes dans lesquelles les réfugiés ont de la famille déjà installée. C'est très important de pouvoir rapprocher les familles dans ce genre de situation. Cela facilitera grandement l'intégration des réfugiés. » Encore beaucoup de travail mais une certitude pour Adrien : « Ce travail nous le faisons ensemble et ensemble nous avançons vers de nouvelles fraternités ! » ■

*Nombre de personnes accueillies au 31 mai 2015